Conseil de quartier Montcalm

Procès-verbal

6e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 22 septembre 2026, à 19h
Loisirs Montcalm, 265, boul. René-Lévesque Ouest, Salles 106-107

Présences

Membres avec droit de vote :

Jonathan, Tedeschi	Coprésident
Hélène, Paradis	Secrétaire
Philippe, Giroux	Trésorier
Laurier, Caron	Administrateur
Gabriel, Richard-Brunet	Administrateur
Alexandre, Turgeon	Administrateur

Absences

Mathis, Gagnon	Coprésident
Léa, Lasalle	Administratrice

Autres présences

Mélissa, Coulombe-Leduc	Conseillère du district électoral de Cap-aux-Diamants
Hélène, St-Pierre	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec
Éloïse, Richard	Directrice des relations citoyennes, Port de Québec
Samuel, Duclos	Ingénieur et chargé de projets, SoftDB
Adam Bhérer	Ingénieur industriel
Hélène, Dion	Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, une vingtaine de personnes participent à l'assemblée.

Conseil de quartier
Montcalm

Ordre du jour

6e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 22 septembre 2026, à 19 h
Loisirs Montcalm | 265, boul. René-Lévesque Ouest - Salles 106-107

DÉROULEMENT		HEURE
1.	Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h
2.	Règles de bon fonctionnement	19 h 01
3.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
4.	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2026	19 h 04
5.	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2026	19 h 05
6.	Présentation du Port de Québec sur les nuisances sonores dans le quartier	19 h 06
7.	Suivis des dossiers et affaires nouvelles 7.1 Résolution sur l'habillage du terrain vague coin René-Lévesque et Cartier	20 h 06
8.	Période des comités de travail du conseil d'administration 8.1 Comité Mobilisation 8.2 Comité Communications et Relations avec les citoyennes et citoyens	20 h 20
9.	Période d'information de la conseillère municipale	20 h 35
10.	Période de questions et commentaires du public	20 h 45
11.	Correspondance et trésorerie 11.1 Dépôt et adoption de résolutions 11.2 Budget, état des revenus et dépenses	21 h 00
12.	Informations et invitation	21 h 05
13.	Divers 13.1 Remue-méninges pour dynamiser l'avenue Cartier (en collaboration avec la SDC Montcalm) 13.2 Élections partielles à venir (2 postes femme et 1 poste homme à pourvoir)	21 h 10
14.	Fin de l'assemblée	21 h 25

Conseil de quartier Montcalm

Procès-verbal

6e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 26 mai 2026, à 19 h
Loisirs Montcalm, 265, boul. René-Lévesque Ouest, Salles 106-107

1. Accueil et ouverture de l'assemblée

Jonathan Tedeschi ouvre l'assemblée à 19h03 et souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

2. Règles de bon fonctionnement

Hélène Paradis énonce les règles de bon fonctionnement permettant d'assurer à tous et à toutes la possibilité de s'exprimer dans la bienveillance. Elle rappelle aux intervenants d'aborder un seul point à la fois. Un temps d'environ deux minutes est alloué au droit de parole.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Gabriel Richard-Brunet, dûment appuyée par Philippe Giroux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.
Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal du 26 mai 2026

Sur proposition d'Hélène Paradis, dûment appuyée par Jonathan Tedeschi, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 26 mai 2026.
Adoptée à l'unanimité

5. Adoption du procès-verbal du 17 juin 2026

Sur proposition de Gabriel Richard-Brunet, dûment appuyée par Philippe Giroux, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 17 juin 2026.
Adoptée à l'unanimité

6. Présentation du Port de Québec sur les nuisances sonores dans le quartier

Éloïse Richard, directrice des relations citoyennes au Port de Québec, partage avoir été bien occupée par le dossier des nuisances sonores. La configuration des alentours et l'effet d'amphithéâtre naturel au pied des Jardins Mérici amplifient les bruits des opérations au Port de Québec. Des études ont été

réalisées pour évaluer ce qui pouvait provoquer les nuisances sonores pour ensuite apporter des solutions novatrices afin de les atténuer.

Soft DB est une boite spécialisée depuis plus de trente ans en acoustique. Elle a été fondée à Québec et elle emploie plus de 130 professionnels. Elle possède des points de distribution en Amérique du Nord et en Europe. Plus de 1000 projets ont cours à chaque année.

Samuel Duclos a été mandaté pour travailler à la mitigation des nuisances sonores.

En 2025-2026, la firme a :

- Ajouté des sonomètres et trois *(3)* radars acoustiques
- Élaboré et mis en service en 2026 un algorithme prédictif qui joue le rôle d'un système de surveillance afin de capter les sources des bruits et leur portée
- Paré aux bruits ferroviaires en installant des graisseurs de rails automatiques pour atténuer le bruit des wagons

Différents exploitants utilisent le site du Port dont *QSL, Solio agriculture et Parrish & Heimbecker*. Plusieurs exploitants y travaillent selon des horaires parfois différents, ce qui suppose une gestion particulière. Il existe une station sonore qui permet de constater les dépassements de niveaux. Les sources sonores nuisibles sont identifiées et priorisées afin de les atténuer.

Une analyse complète d'identification a été menée, une étape très complexe. Vingt-trois sources ont été identifiées comme les plus bruyantes : des ventilateurs, des filtres à air et des moteurs, par exemple. Ces sources émettent des fréquences aigües dérangeantes pour le voisinage.
La firme a aussi installé pour le Port de Québec des filtres à air, des ventilateurs, un moteur de convoyeur et deux GEARBOX. De plus, un encoffrement acoustique des gros ventilateurs de silos bruyants a été conçu et un silencieux a été ajouté afin de réduire le bruit.

Depuis cette installation, on a constaté une diminution marquée des nuisances sonores. Des analyses sonores sont toujours en vigueur. On estime toutefois être parvenus àa une diminution sonore de 30 DB, ce qui est énorme selon le chargé de projet. D'autres types d'intervention peuvent être faites comme le déplacement d'un équipement, la diminution de son temps de fonctionnement, etc.

L'outil de gestion sonore, quant à lui, vient répondre à deux questions : le niveau sonore le plus élevé provient-il des activités portuaires ? Si oui, quelles en sont les sources ? Six micros captent les données, les traitent et l'information est relayée au Port de Québec qui peut ensuite prévoir les interventions. Trois radars permettent de connaitre la direction d'un niveau important et cibler le lieu de l'intervention. L'équipement est de 4e génération ; il fonctionne 24h/7 en

toute saison. *SoftDB* a développé un algorithme de décision qui crée moins d'alertes, ciblant leur pertinence en vue d'une opération, d'une action ou d'une vérification. À noter que les données captées par la station sonore peuvent être consultées en ligne en temps réel.

Éloïse Richard témoigne du changement de dynamique. Ce n'est pas au citoyen de signaler la nuisance; le Port est proactif et intervient de façon ciblée. L'encoffrement a été complété il y a deux semaines. La Société pourra réévaluer la situation. Une bonne étape a été franchie puisque vingt-trois (23) sources nuisibles sonores ont été corrigées. Le travail se poursuit pour améliorer et atténuer en continu les nuisances sonores.

Les prochaines étapes :

- Gestion proactive des situations problématiques;

- Amélioration continue en collaboration avec les opérateurs;

- Suivi optimal du site et des chantiers;

- Communication d'informations aux citoyens.

Une base de données se crée et permet de tendre vers une expertise.

Questions et commentaires du public :

- Une citoyenne s'inquiète de la qualité de l'eau.

Des capteurs mesurent aussi la qualité de l'eau aux abords des quais. Éloïse Richard pourra partager à la citoyenne une réponse complète du directeur de l'environnement.

- Avez-vous un impact direct sur les trois entreprises ? Avez-vous des solutions à proposer aux citoyens ? Y a-t-il d'autres endroits qui sont affectés ?

Tous les investissements et travaux ont été contractés avec les exploitants du Port. Comme conseil aux citoyens, la Société privilégie de travailler à la source, de fermer les fenêtres, par exemple. L'ensemble des signalements proviennent des Jardins Mérici et de ses alentours.

- On demande des chiffres exacts sur les niveaux de bruit avant et après les installations afin de pouvoir les comparer aux critères de l'Organisation mondiale de la Santé.

Les niveaux varient pour atteindre parfois 40-45 DB. Chaque source créera un bruit individuellement avant et après. On constate une réduction de 20 à 30 DB et l'analyse se poursuit. Tous les bruits sont mesurés : le Port, les oiseaux, les personnes, la circulation; cela complexifie la tâche. Des outils sont développés pour cibler une source traitée et s'assurer que la nuisance se confonde dans le

bruit ambiant. La base visée est le niveau de **bruit de nuit,** lorsque l'environnement est tranquille. Cette base devient le repère, l'objectif à atteindre durant le jour. Présentement, lorsque les équipements sont en marche, le bruit est fortement réduit.

- Laurier Caron, administrateur, est inquiet pour l'avenir avec l'expansion projetée au Port de Québec : comment s'assurer que les bruits ne s'amplifieront pas?

P&H doit faire une étude d'impact pour que les ajouts respectent le niveau sonore établi. Autrement dit, toute expansion doit rester dans les niveaux désirés. Les opérateurs qui doivent veiller à entretenir l'équipement ont été sensibilisés par le Port. Une nouvelle source sonore doit être restreinte pour respecter les niveaux prescrits.

- Les grincements sont toujours présents sur la voie ferroviaire, malgré l'ajout de graisseurs sur les voies.
- Philippe Giroux, trésorier, indique que le graissage sur rails est à deux endroits; malgré cela, la circulation ferroviaire reste très bruyante, il faut réévaluer la performance du système.

Les services d'entretien devront vérifier que les effets positifs sont toujours d'actualité.

Le bruit provient peut-être du passage dans les courbes avant l'arrivée à l'Anse-au-Foulon où les rails ne sont pas nécessairement parallèles. Mme Richard le prend en note.

- La Ville est-elle impliquée au sein du Comité des résidents de Mérici ?
- Le comité formé en collaboration avec les résidents des Jardins Mérici sera-t-il maintenu pour les prochaines années ?

Oui, la Ville est aussi présente au sein du Comité des Jardins Mérici. La Ville travaille en étroite collaboration et s'assure d'exercer une présence au sein des comités. À titre informatif, il n'existe pas de comité sur la qualité de l'eau au Port de Québec. Mais la Société met en place des mesures correctives qui couvrent un large spectre d'activités.

7. Suivis et dossiers affaires nouvelles

7.1 Résolution sur l'habillage du terrain vague coin René-Lévesque et Avenue Cartier

De l'habillage avait été apposé puis retiré. Est-il prévu de le modifier, le refaire ou cette idée a-t-elle été abandonnée ?

L'habillage de l'intersection est prévu comme celle présente au Parc de l'Amérique française. *CDPQ Infra* en a la responsabilité. Selon la conseillère, il n'est pas nécessaire de déposer une résolution.

Les administrateurs choisissent de mettre la résolution en attente.

8.Période des comités de travail du conseil d'administration

8.1 Comité Mobilisation

- **Action mobilisation Fraser/ Bourlamaque**

Le Conseil avait demandé à la Ville de sécuriser l'intersection Fraser/Bourlamaque. Une résolution a été déposée mais elle n'a pas été retenue. Une mobilisation a donc été organisée et malgré les données recueillies, le Conseil n'a pas eu gain de cause pour installer des infrastructures visant à ralentir la circulation et sécuriser les passages cyclistes et piétonniers. Une pétition levée, ayant reçu l'appui du Conseil, n'a rien changé à la décision de la Ville. La réponse de cette dernière décrète que les travaux pour le tramway vont modifier la circulation de toute façon et que les aménagements de sécurisation pourront être revus si nécessaires.

Réponse du Transport et mobilité intelligente :
« Bonjour, nous prenons acte des préoccupations citoyennes en matière de sécurité routière sur cette intersection qui borde le boulevard René-Lévesque.
Les constats des résidents sont cependant appelés à changer drastiquement dès les prochaines semaines, alors que commenceront les travaux lourds sur le tracé du tramway. Ces travaux vont venir couper l'attrait du lien est-ouest que constitue le boulevard René-Lévesque, diminuant alors significativement les débits véhiculaires de transit sur les rues transversales.
À mesure du déploiement de ces chantiers, les équipes affectées aux Plans sectoriels de mobilité qui accompagnent le projet de tramway veilleront à assurer la sécurisation des secteurs bordant les chantiers, dans les quartiers résidentiels, lorsque nécessaire. »

Jugeant cette réponse insatisfaisante, les administrateurs sont à la recherche d'actions pour relancer l'opération et signaler le besoin pressant de sécurisation de cette intersection achalandée.

Philippe Giroux demande à la conseillère si les traverses piétonnes et le marquage en jaune pourraient être possibles.

La conseillère suggère de faire la demande au 311.

Hélène Paradis réitère une demande d'appui des conseillères qui ont joint leurs voix à celle du Conseil.

C'est une question d'angle ou d'occasion à saisir. La fermeture de René-Lévesque entrainera plus de circulation sur la rue Fraser. Le Conseil n'est pas seul, d'autres conseils de quartier sont préoccupés par des enjeux semblables. Dans le quartier St-Jean-Baptiste par exemple, on a émis de nombreuses résolutions afin de casser la circulation de transit sur la rue D'Aiguillon. Avec toutes les entraves à la circulation automobile à venir, il peut être possible de relancer la demande.

Jonathan Tedeschi déplore que, malgré la mobilisation des administrateurs et des citoyens, les réponses reçues restent sans appel et ne laissent pas place au dialogue. Cela engendre de la frustration, un peu comme si le fil de communication entre la Ville et les conseils de quartier était brisé.

Mélissa Coulombe-Leduc rétorque que sa collègue, Marie-Pierre Boucher, aux relations citoyennes, a ouvert un dialogue afin de valoriser le travail des administrateurs des conseils de quartier. Les conseillères ont la même interface que les administrateurs pour poser des questions. Elles n'obtiennent pas nécessairement plus de réponses positives. Mesdames Coulombe-Leduc et Vallières-Roland comprennent la situation et cherchent de meilleures façons d'intervenir.

Hélène Paradis demande si un comptage devrait être refait par les équipes de la Ville.

La Conseillère avait pris connaissance des données recueillies par les équipes sur les passages piétonniers, automobiles et cyclistes dans le secteur. Le volume de circulation, selon les résultats compilés par les équipes de la Ville, ne se compare pas aux résultats notés à l'intersection Crémazie/des Érables. Elle suggère aux membres du Conseil de demander aux équipes de refaire des comptages, en ciblant des moments différents *(jours/heures d'achalandage)*.

Les administrateurs se demandent pourquoi le comptage n'est pas systématique lorsqu'une grande préoccupation est portée à l'attention des équipes de la Ville.

La conseillère suggère de demander un recomptage par résolution en établissant un lien avec la fermeture complète de René-Lévesque.

- **Parcours alternatif 805**

La résolution déposée demandant une répartition plus régulière sur la Grande-Allée pour le parcours 805 a reçu une réponse négative. Soumise à nouveau en spécifiant que les abribus n'étaient pas obligatoires, elle a été encore refusée. De même, on a retiré certains arrêts du parcours 11 sans

tenir compte des usagers. Un citoyen cite, à titre d'exemple, l'arrêt aux abords du Collège Mérici, très fréquenté par les étudiants.

Le RTC a signalé qu'il recevait des demandes contradictoires de plusieurs groupes différents, certains trouvant les abribus essentiels. Le RTC doit aussi obtenir l'approbation des propriétaires adjacents pour l'installation d'un arrêt d'autobus. Le RTC est en attente des rapports de circulation.

La fermeture de René-Lévesque est un fait, souligne Mélissa Coulombe-Leduc. Il faut s'adapter. Depuis l'entrée en service du parcours alternatif 805, le RTC récolte les commentaires des conseils de quartier. Il y a encore une marge de manœuvre et le parcours n'est pas définitif. Les abribus sont installés à des arrêts où la fréquentation est élevée. Les standards de sécurité à l'embarquement et au débarquement, le nombre de montées et de descentes et la fluidité du parcours servent de guides pour le choix des arrêts. La conseillère suggère d'attendre un peu et de travailler avec d'autres conseils pour faire évoluer le dossier de façon gagnante pour tous et pour toutes.

On ne comprend pas pourquoi la voie réservée sur la Grande-Allée, bien affichée d'ailleurs, n'entraine pas l'émission de contraventions lorsque des automobiles s'y engagent. Est-il pertinent d'interdire la circulation à droite en tout temps ?

Un citoyen signale que la circulation des vélos sur Fraser est parfois problématique, plusieurs cyclistes ne respectant pas le code de la route, comme les arrêts.

Alexandre Turgeon, administrateur, aimerait lui aussi comprendre les critères qui guident les choix du RTC. Il est surpris que les générateurs de déplacements ne soient pas pris en compte, comme la présence d'étudiants usagers. On doit considérer l'aspect pratique et tenir compte des besoins de déplacement.

- **Collectif Canopée**

Le Conseil s'est associé au collectif Canopée pour la plantation d'arbres sur les terrains des propriétaires du quartier. Il a reçu une contribution financière de Desjardins. Trente-deux arbres seront plantés le 8 octobre sur 6 lieux.

8.2 Comité Communications et Relations avec les citoyennes et citoyens

Une rencontre est organisée avec la SDC Montcalm. Le Conseil accepte les questions et commentaires des résidents afin de conserver une vie commerçante. Merci de partager vos commentaires via le courriel du Conseil. Un suivi sera fait à la prochaine rencontre.

9. Période d'information de la conseillère municipale

- Appel à tous pour le dépôt de projets au Programme de Mobilisation et Sécurité routière ; la date limite est le 30 novembre. On invite les administrateurs à se jumeler à un conseil d'établissement d'école ou à un comité de parents d'écoles privées.

- Le *Marathon Beneva de Québec* aura lieu les 3-4 octobre. Le parcours passera sur Grande-Allée près du *Musée des Beaux-Arts* en direction ouest, le 4 octobre.

 On demande une meilleure communication en amont avec les policiers pour que les résidents des Jardins Mérici et les piétons puissent traverser sans attendre longuement. Les citoyens sont invités à observer le déroulement de l'évènement et à signaler les irritants au Bureau des Grands Événements.

- René-Lévesque ferme complètement entre l'avenue Turnbull et la rue de l'Amérique-Française, de nuit les 4-5 octobre, puis de façon définitive tout l'automne. Les infrastructures souterraines seront refaites.

- Les intersections René-Lévesque/Des Braves, René-Lévesque/Brown et René-Lévesque/Murray seront aussi inaccessibles dès le 5 octobre pour une période de trois semaines. L'École Anne-Hébert est au fait de ces travaux et des difficultés posées pour les parcours scolaires. On doit veiller à ce que les élèves piétons empruntent les bons trottoirs. La conseillère ne sait pas si l'ajout de brigadiers est prévu.

- Un nouvel outil est disponible afin d'être informé des travaux et entraves via des alertes SMS ou courriel. Les résidents se créent un compte « Espace citoyen » et peuvent enregistrer jusqu'à six *(6)* adresses afin de recevoir les notifications.

- Le *Plan d'action pour les personnes aînées 2026-2030* sera dévoilé lors du Sommet des Aînés qui se tiendra le 2 octobre au *Centre de Foires de Québec (Expo-Cité)*.

- Le *Guide de conception géométrique des rues* et le *Plan Climat de la Ville de Québec* sont attendus dans les prochaines semaines *(novembre).*

10. Période de questions et commentaires du public

- Le chantier sur la rue Père-Marquette se termine-t-il bientôt ? Une maman s'inquiète : une voie de passage sécuritaire pour les écoliers est primordiale.

La conseillère partage que les travaux se termineront le 25 septembre. Ainsi il n'y aura pas de double enjeu avec la fermeture de René-Lévesque en début octobre.

- Le rapport d'évaluation concernant les quais d'embarquement à l'intersection Brown/Chemin Sainte-Foy sont-ils disponibles ?

La conseillère a invité la personne responsable du chantier à faire une présentation au Conseil. Il existe des documents, mais Mélissa Coulombe-Leduc n'est pas certaine qu'un rapport ait été produit. Il y a eu une mise à jour, deux rencontres avec la *Table de concertation en accessibilité universelle* pour clarifier certains points. Des observations ont été effectuées en juin, mais les données ont été faussées en raison de la présence d'un chantier. Il y aura reprise des observations. Un questionnaire auprès de 153 usagés a révélé que 74 % des cyclistes se sentent en sécurité ; sur 94 cyclistes interrogés, 83 affirment ralentir pour laisser passer les piétons. En date du 22 septembre, aucune plainte n'a été enregistrée.

- Une citoyenne invite les résidents à signer une pétition pour demander des études environnementales au Port du Québec. Elle propose une solution écologique pour remplacer les gobelets de café jetables. Elle souhaite qu'un wagon du tramway soit conçu en pensant aux familles : éléments culturels, images, écrans tactiles.

- Un commerçant qui offre un service de traiteur sur l'avenue Cartier, souhaite installer des tables à l'intérieur de son commerce. Le service de prévention des incendies exige des installations coûteuses qui ne sont pas justifiées : on demande l'installation de hottes de cuisson qui ne correspondent pas aux activités culinaires du commerce. Ces investissements très coûteux rendraient le commerce caduc. Même en répartissant les coûts sur une année d'opération, il serait difficile de répondre à l'exigence. Le commerçant cherche des pistes de solution. Il propose une réévaluation des installations du commerce par le département des incendies ou l'exploration d'alternatives. Le propriétaire veut se conformer aux exigences et maintenir l'activité de son service.

Mélissa Coulombe-Leduc partage ses coordonnées. Elle mentionne que l'exigence peut être liée au code du bâtiment. Le permis accordé pour un service de traiteur donne droit à une certaine superficie d'opération. L'espace occupé par le commerçant est-il assez grand pour permettre l'ajout de chaises ? Le contingentement de permis C-20 sur la rue Cartier est de onze *(11)* commerces. L'assemblée générale de la SDC Montcalm se tiendra le 23 octobre. Elle y invite

le citoyen. Si la réglementation concernant le contingentement doit changer, il serait pertinent que les membres de la société de commerces soient en accord.

- Alexandre Turgeon, administrateur, pense que le nombre de commerces ne relève pas de la décision de la SDC, mais est plutôt du ressort de la Ville. La SDC ne devrait pas déterminer ce qui est le mieux pour le quartier.

La conseillère indique de l'ouverture du côté de la Ville, mais la gestion du contingentement est difficile. Il y a l'émission de permis, l'inscription sur une liste d'attente, les délais d'usage. S'il n'y a pas de retrait, l'usage n'est pas disponible. La Ville souhaite lever le contingentement.

- Hélène Paradis, secrétaire, mentionne que deux commerces ont dû fermer récemment; la présence de places assises aurait pu faire la différence.

- Un résident suggère de rejoindre les autres groupes qui ont déposé des demandes auprès du RTC en lien avec le parcours 805 et ses arrêts, suggestion appuyée par la conseillère.

- Un résident dénonce le bruit sur Grand-Allée particulièrement durant l'été.

Une surveillance policière est assurée lors d'évènements par exemple. Les voitures modifiées sont interdites sur le territoire de la Ville de Québec.

- Un résident s'inquiète de la levée du contingentement sur l'avenue Cartier qui, selon lui, entraînerait la perte de certains services de proximité.

Une consultation s'est tenue au début du mois de septembre pour proposer le retrait du contingentement dans le Vieux-Port. L'avenue Cartier étant située dans un bassin résidentiel important desservant les secteurs Montcalm et St-Jean-Baptiste. La conseillère croit que le risque de disparition des services de proximité est moindre.

- Il a été partagé qu'il y aurait une rencontre permettant de discuter avec les intervenants de la Ville de la situation des stationnements à la suite des travaux du tramway. Où en est ce dossier ?

Rien n'est prévu pour l'instant.

- Avec la fermeture de l'intersection Turnbull/René-Lévesque, est-il prévu d'aménager un tunnel ou un corridor de circulation pour faciliter les déplacements ?

La Ville analyse les alternatives pour faciliter les déplacements entre la Colline parlementaire et le Grand Théâtre. Il n'y aura pas de tunnel cependant.

11. Correspondance et trésorerie

11.1 Dépôt et adoption de résolutions

Résolution CA-CQMON-26-09-22-01 : Remboursement- achat de matériel de sécurité.

Il est résolu d'autoriser le remboursement de **45,88 $ à Philippe Giroux** pour l'achat de deux dossards de sécurité à haute visibilité, destinés aux activités de mobilisation extérieures du Conseil de quartier Montcalm.

Résolution CA-CQMON-09-22-02 : Paiement du secrétariat de soutien

Il est résolu d'autoriser le paiement de **115,00 $ à Hélène Dion** pour la rédaction du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2026, **sur réception de la version finale du document**.

Résolution CA-CQMON-26-09-22-03 : Correction au procès-verbal du 26 mai 2026.

Il est résolu de corriger le procès-verbal de la séance ordinaire du **26 mai 2026** relativement au remboursement du repas de la rencontre préparatoire du 19 mai 2026. Le procès-verbal indique erronément que le remboursement de **133,50 $** devait être versé à **Gabriel Richard-Brunet**.

Il est résolu de remplacer cette mention afin d'indiquer que le remboursement de **133,50 $ doit être versé à Jonathan Tedeschi**, conformément à la résolution adoptée relativement à cette dépense.

Toutes les autres dispositions du procès-verbal du 26 mai 2026 demeurent inchangées.

Les résolutions seront proposées et adoptées en bloc.

Sur proposition de Laurier Caron, dûment appuyée par Alexandre Turgeon, il est résolu d'adopter les résolutions :
Résolution CA-CQMON-26-09-22-01
Résolution CA-CQMON-26-09-22-02
Résolution CA-CQMON-26-09-22-03.
Adoptées à l'unanimité

11.2 Budget et état des revenus et dépenses

Le solde du compte bancaire est actuellement de **1 394,20 $**.

Après l'approbation des paiements présentés à la présente résolution, le **solde projeté est de 1 233,32 $**.

Le Conseil prévoit terminer l'exercice financier courant avec un surplus estimé à 721.24$.

12. Informations et invitations

Hélène St-Pierre rappelle la tenue de la Soirée de reconnaissance des bénévoles.

Il se tiendra un parcours de formation en gouvernance.

Finalement, la politique agricole et agroalimentaire 2026-2035 sera élaborée. À l'automne, des ateliers d'échanges avec les conseils de quartier auront lieu.

13. Divers

13.1 Remue-méninges pour dynamiser l'avenue Cartier (*en collaboration avec la SDC Montcalm)*

On rappelle la rencontre prévue avec la SDC Montcalm et on réitère l'invitation à soumettre questions et commentaires via le courriel du Conseil de quartier Montcalm.

13.2 Élections partielles à venir

Le Conseil cherche à pourvoir :

-2 postes « Femme »;

-1 poste « Homme ».

L'assemblée spéciale d'élection aura lieu en novembre. Les personnes intéressées peuvent soumettre leur candidature et s'assurer d'obtenir dix signatures d'appui.

14. Fin de l'assemblée à 21h23.